



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT

Séance du 17 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 17 décembre à vingt heures trente minutes, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Thierry BARDOU Président.

PRESENTS : MM OURCET J.-MONTAGNE C.-FADDI E.-AJCHENBAUM J.-FRASSIN C.-NUNES J.-GARDELLE R.-LAROCHÉ P.-VIALA D.-BARDOU T.-BONNASSIEUX L.-DAGUZAN T.-RAMUSCELLO D.-PINAL B.-RICARD L.-VERNHES G.-MAZARS C.-CURETTI M.-BRESSOLLES P.-COLOMBIER M.-AYRAL J.J.-MAZARS E.-VALERO C.-BARBERA D.-MOULET F.-RABOU C.-ARMENGAUD N.-KAZIMIERCZAK M.

EXCUSES : MM MOLIERES F.-BOUTIE G.-BAZART L.-VANDENDRIESSCHE L.-GALZIN C.-ALBERT C.-CHIIHA K.

N° 2024/138

Objet : EHPAD - Décision modificative : Augmentation des crédits- notification produits de la tarification

Vu la notification budgétaire n° 2 du forfait soins 2024 de l'Agence Régionale de Santé en date du 25/11/2024,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire de la CCLPA, à la majorité :

- Approuve la décision modificative du Budget Annexe EHPAD 2024 Résidence La Grèze prévoyant des augmentations de crédits comme détaillées ci-dessous :

Objet des dépenses	Augmentation de crédits				Observations
	Dépenses		Recettes		
	Chapitre et article	Sommes	Chapitre et article	Sommes	
FONCTIONNEMENT					
Personnel non titulaire	64131	45 000,00 €			
Personnel de remplacement	64151	27 000,00 €			
Cotisations à l'URSSAF	64511	7 000,00 €			
EHPAD – Hébergement Permanent résidents affiliés à la sécu			73511	79 000,00 €	

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Le Président,
Thierry BARDOU

Le secrétaire de séance,

